



**Municipalité  
de Saint-Damien**

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉROS 770-5**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 770-5

**PRENEZ AVIS** de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
  - Projet de règlement numéro 770-5 modifiant le règlement de zonage numéro 770, tel qu'amendé.

L'objet du présent règlement est d'établir les dispositions particulières et critères d'analyse d'usage conditionnel pour un usage principal autre que résidentiel, en zone M-3, M-4 et M-5. Établir les dispositions particulières et critères d'analyse d'usage conditionnel pour des usages mixtes. Établir les dispositions particulières et critères d'analyse d'usage conditionnel pour des usages multiples.

2. Le projet de règlement 770-5 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement 770-5 concerne les zones C-1, C-2, C-3, C-4, C-5, M-1, M-3, M-4 et M-5, tel qu'identifié à l'annexe 1 plan de zonage, du règlement de zonage 753.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu mardi le 11 avril, de 18 h à 19h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera les projets de règlements plus haut cités ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Le projet de règlement numéro 770-5 peut être consulté au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peut également être consulté sur le site Internet à l'adresse suivante [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, ce 3 avril 2023

Hugo Allaire, MAP, Adm. A.  
Directeur général et greffier-trésorier

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 770-5**

**Certificat de publication**

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié en affichant une copie au bureau municipal, au dépanneurs le Rendez-vous et des Brises, au Marché Métro ainsi que sur le site Internet de la municipalité, le 3 avril 2023.

Donné à Saint-Damien, ce 3 avril 2023.



Hugo Allaire, MAP, Adm. A.  
Directeur général et greffier-trésorier